



Centre Hospitalier
de Montauban

le directeur

Secrétariat : 05 63 92 80 01

Réf : JB/BB

AP82-PREF-2015-06-134

décision
n° 15-014

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban,

- Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L6143-7, D 6143-33 et suivants, et les articles R 4383-4 et R 4383-5 ;
- Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmiers, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyse biomédicales, cadre de santé, et aux agréments de leur directeur ;
- Vu l'arrêté du 30 mars 2015 accordant un agrément à titre transitoire en qualité de directrice par intérim de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Montauban, à compter du 1^{er} avril 2015 et jusqu'à la nomination d'un Directeur de Soins, Directeur de l'I.F.S.I. et de l'I.F.A.S.

DECIDE

Modification de l'Article 2.6 de la Décision n°14-014 concernant la DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

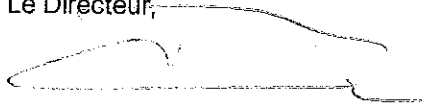
Délégation permanente particulière de signature est donnée à Madame Mireille RAVAUX, faisant fonction de Directrice de l'IFSI-IFAS, dans le cadre de ses attributions aux fins de :

- Signer tous courriers, décisions, notes de service ou d'information, nécessaires à la gestion interne de l'IFSI-IFAS, dans le cadre de ses attributions aux fins de :

- Convention de stage
- Convention de formation
- Autorisation de sortie de stage
- Convocations examens et concours
- Attestation de présence des étudiants et élèves

Fait à Montauban, le 15 juin 2015

Le Directeur,



Joachim BIXQUERT

Diffusion : Monsieur le Trésorier principal municipal, l'Ensemble des délégataires, les Dossiers administratifs des délégataires.

Publication : RAAP.

La délégataire,



Mireille RAVAUX